

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 68/1977 (1977)

Artikel: Ecole valaisanne : situation 1974-1977
Autor: Marin, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ecole valaisanne : situation 1974-1977

par **Henri Marin**

Stade avancé de toute démarche novatrice, l'évaluation est appelée de plus en plus à fonder les réformes; nantie de techniques propres, elle a pour objet le bilan même des systèmes qu'elle analyse.

Convaincante dans de multiples domaines parcelaires, elle apparaît plus empruntée lorsqu'il s'agit de cerner des champs d'une certaine étendue, ceux d'une structure scolaire par exemple. Là encore, si elle applique ses critères quantitatifs avec une certaine aisance, elle ne va souvent guère au-delà de la mise en évidence des choix possibles lorsqu'il s'agit de critères à base sociale, éthique ou philosophique.

Portées sur l'Ecole valaisanne dans son ensemble, les quelques réflexions qui vont suivre ne prétendent pas au bilan. Elles se veulent une appréhension de certains aspects de la situation scolaire, situation perçue au travers de l'expérience directe de l'enseignement, d'abord, au travers de l'activité corporative, ensuite.

Des enseignants en crise ?

Notons pour mémoire que, mises en place en 1974, les nouvelles structures scolaires valaisannes ont vu s'achever, avec le printemps 1977, la première phase complète du Cycle d'Orientation. Si le niveau primaire s'est mis avec résolution à l'heure romande, les trois dernières années de la scolarité obligatoire, elles, recouvrent une formule cantonale qui ne manque pas d'originalité.

Mais avant d'aborder plus directement quelques aspects particuliers de cette expérience, ne convient-il pas – une fois n'est pas coutume – de faire un détour par le jardin des enseignants eux-mêmes ?

On les dit sérieusement en crise. Leur remise en question ne ressemblerait pas comme une sœur à la recherche d'identité qui caractérise les enseignants d'aujourd'hui. Leur malaise s'expliquerait par le fait « que le rôle privilégié qu'ils jouaient au sein de la communauté villageoise s'est très rapidement dégradé »¹. A l'apport de la pédagogie moderne, de nombreux instituteurs opposeraient la nostalgie des temps anciens.

¹ Ecole unique, Thèses du Parti socialiste valaisan concernant l'instruction publique, 1973, p. 9.

A la vérité, le passage progressif de l'école semestrielle à l'école annuelle a profondément marqué le statut de l'enseignant valaisan. Celui-ci ne se trouve plus dans l'obligation de se procurer toutes ces activités d'appoint qui l'entraînaient si souvent hors de l'école. Le terme de «régent» qu'on lui donnait alors traduisait bien la nature des services qu'il rendait à la communauté en marge de son activité pédagogique.

Autre profond changement, social celui-là, avec l'avènement de la société tertiaire. «Si l'instituteur reste écouté, ce n'est plus le modèle même de l'homme instruit. Désormais il est bien d'autres personnes à qui l'on peut demander conseil.»² Cette remarque ne va pas au-delà du lieu commun, pas plus qu'elle ne traduit la dévalorisation effective de la profession d'enseignant. Chacun constate aujourd'hui que le savoir, et avec lui le pouvoir, se sont largement diffusés dans le peuple. Ne faut-il pas voir là le résultat même de l'école et l'accomplissement de son but primordial?

C'est pourquoi l'enseignant valaisan veut se définir en tant qu'enseignant et non en tant que personnage historique. Les privilèges ne le hantent pas, même s'il défend vigoureusement un statut matériel longtemps déficient. Il fonde sa vocation sur le maintien des valeurs traditionnelles actualisées, et non sur du simple «passé conservé», selon le mot de Denis de Rougemont. Avec le désintéressement propre à sa mission, il fait sienne la parole évangélique, le plus saisissant raccourci pédagogique qui soit: «Il faut qu'il croisse, et que je diminue.»

Les associations d'enseignants

L'accélération des réformes structurelles, la rapide évolution des techniques et des programmes, celle de l'emploi, la profonde remise en question de l'école en général, justifient plus que par le passé l'existence de mouvements corporatifs efficaces. Parmi ces derniers, nul doute que la palme revient à la Société pédagogique valaisanne (SPVal) qui, avec ses 1000 membres de l'enseignement primaire, perpétue un rôle historique de premier plan. Quant aux associations groupant les enseignants secondaires du 1^{er} et du 2^e degré, elles datent de quelques lustres seulement: une longue métamorphose, école industrielle, école secondaire, Cycle d'Orientation, pour les premiers, une laïcisation relativement récente, pour les seconds, ont certainement joué un rôle dans leur tardive fondation.

A l'image de l'organisation scolaire, ces associations se sont d'abord structurées horizontalement, laissant apparaître de très nets clivages entre elles. Assez peu mis en évidence, un effet de la réforme actuelle aura été de rapprocher les mouvements d'enseignants et, par là, de

² *Le Printemps du Valais, Jeunesse radicale valaisanne*, mars 1971, p. 94.

donner à notre école cette ouverture verticale qui lui a tant fait défaut par le passé.

Pour réaliser l'unité souhaitée, les divers groupements corporatifs se sont ralliés sous le sigle de Fédération valaisanne des Associations pédagogiques (FVAP). La pratique récente a prouvé que la Fédération peut conférer à l'action de ses membres la cohésion qu'exige une coordination cantonale bien comprise.

Il demeure toutefois certaines difficultés que les responsables devront maîtriser au risque de voir s'affaiblir leur rôle. Une décharge des présidents, l'information des membres, leur participation plus intense aux réflexions et aux décisions, telles semblent être les principales préoccupations actuelles.

Avant de terminer cette brève présentation des associations pédagogiques, il convient de relever le rôle marquant que joue la Conférence des Directeurs de Cycle d'Orientation du Valais romand récemment fondée (CODICOVAR); si elle ne prétend pas au titre de groupement corporatif, il n'en reste pas moins que la fonction et la représentativité de ses participants font qu'elle influera certainement sur le cours de la vie scolaire de ce pays.

L'expérience valaisanne: les classes d'observation

La réforme scolaire la mieux pensée réserve parfois des surprises. Appliquée à résoudre d'importantes difficultés antérieures, elle peut aussi provoquer des déplacements de forces qui ne vont pas nécessairement dans le sens souhaité.

Ainsi, combien de voix ne se sont-elles pas élevées en Valais – et à juste titre! – pour condamner l'ancien examen d'entrée à l'École secondaire! Faire dépendre l'avenir d'un enfant d'une seule épreuve, avec tous les aléas qu'elle comporte, paraissait à beaucoup comme une mesure du plus haut arbitraire.

L'aspect sommaire de la sélection ainsi pratiquée n'a pas échappé à l'analyse des responsables de la réforme. Et c'est avec beaucoup de pertinence qu'ils ont admis, de concert avec tous ceux qui le réclamaient, la prise en compte des résultats de 6^e primaire, évidemment, mais aussi de ceux de 5^e. Demeuraient les différences de cotation des maîtres: là encore, un examen de promotion cantonal pouvait aplanir les disparités inévitables... en attendant les progrès de la docimologie.

Mais la mémoire des censeurs est rarement à la mesure de leur esprit critique. Aujourd'hui, c'est la tension fébrile du primaire qu'ils stigmatisent.

En effet, parents, maîtres, élèves (parents surtout) ont tendance à ne plus considérer les classes d'observation que sous l'aspect du passage au Cycle d'Orientation, et nommément à la division A. Par un curieux effet récurrent, il arrive même que l'entrée au cycle perturbe jusqu'aux élèves des premières années.

Ce fait prouve, si besoin était, que seul l'esprit peut valider toute entreprise de changement. Peut-être certains enseignants ont-ils

manqué de force, voire de discernement au départ, soit pour résister aux pressions qui allaient s'exercer sur eux, soit pour éviter de les transmettre avec autant de « conscience professionnelle » à leurs élèves. Aujourd'hui, grâce à d'intenses efforts d'information, il apparaît que la sérénité se réinstalle peu à peu dans ces classes.

2 plus grand diviseur que 5

Soucieux d'établir dans les faits le principe de « l'égalité des chances », désireux de faire coïncider le choix professionnel et scolaire avec le niveau réel de maturité des élèves, le Valais s'est courageusement engagé sur la voie des structures nouvelles. L'expression qui définirait peut-être le mieux son Cycle d'Orientation pourrait être « tronc commun différencié ».

En effet, le tronc commun a été réalisé par la suppression des filières habituelles d'études durant les deux premières années, par un rapprochement marqué des programmes des divisions A et B; « différencié » fait la part à toutes les mesures qui modulent leur rythme, leur degré d'abstraction, leurs objectifs. En bref, deux niveaux sur lesquels s'inscrit subtilement la combinaison des forces homogènes et hétérogènes de la population scolaire.

Mais l'écueil allait apparaître avec la dualité du système. La division A devint rapidement la porte royale de l'Université, et la division B, la sortie de secours vers les apprentissages. Cette vue manichéenne du Cycle lui a fait et lui fait encore un dur procès. Elle est pourtant contredite par les faits eux-mêmes: plus du 50% des effectifs de la division A se destine aux écoles professionnelles, tandis que l'on peut admettre que par la voie des transferts et subsidiairement des examens l'accès aux études est ouvert à environ 15% des élèves de la division B.

Un tronc commun intégral serait-il réalisable ?

Pour éviter les conflits décrits plus haut, divers milieux ont émis la proposition de reporter la sélection en première année du Cycle en conservant les classes hétérogènes du type 6^e primaire; ils y voient les avantages suivants:

- retarder le moment de la sélection;
- alléger le climat de tension de l'école primaire;
- offrir aux élèves le plus longtemps possible le maximum de débouchés;
- faire jouer l'effet bénéfique des forts sur les faibles.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de cette argumentation, il ne faudrait pas ignorer les graves conséquences — pédagogiques et administratives — que ne manquerait pas d'entraîner une telle solution:

Pédagogiques d'abord :

- les tensions de la sélection ne seraient pas abolies, mais reportées du primaire sur le Cycle d'orientation ;
- cette solution défavoriserait les élèves des villages éloignés (transport, dépaysement...) sans rien leur offrir en contrepartie ;
- elle aurait tendance à accentuer davantage l'écart entre les faibles et les forts pour le découragement des premiers et le retard des seconds ;
- à ce stade du développement des élèves, ce même écart est tel qu'une classe de type hétérogène ne peut être envisagée qu'à partir de profondes réformes pédagogiques, réformes qui ne sont pas actuellement dans les possibilités du canton ;
- l'allégement souhaité des classes de 5^e et de 6^e provoquerait sur le Cycle d'Orientation une charge abusive constituée à la fois par la sélection et l'orientation ; elle pourrait aboutir à une certaine dévalorisation de l'école primaire, voire à son « irresponsabilisation ».

Administratives ensuite :

- seraient à craindre des réactions négatives justifiées des communes qui accepteraient mal de déplacer leurs élèves sans que leur soit offert en contrepartie un enseignement différencié de celui qu'ils reçoivent dans les classes primaires communales ;
- la Commission fédérale de maturité se verrait dans l'obligation de reconsidérer son approbation formelle des maturités délivrées en Valais sous ce nouveau régime pré-gymnasial.

Sa décision négative entraînerait la remise en question des petits et moyens centres ; elle annulerait donc le principal atout du système actuel, soit la décentralisation démocratique de notre enseignement secondaire.

En conclusion, non sans réclamer des correctifs là où ils s'imposent, sans l'écartier toutefois des perspectives futures de l'École valaisanne, la plupart des milieux représentatifs de l'enseignement estiment irréalizable la solution du tronc commun en première année du Cycle d'Orientation.

Les traits d'originalité

Pour caractériser le système scolaire valaisan, ce n'est point du côté de la nouveauté qu'il faut se pencher, mais bien du côté de son adéquation à la situation réelle du pays.

Tout d'abord, la réforme a été conçue directement généralisable, sans expériences ponctuelles préalables. Certes l'intensité des mesures prises s'en trouvait réduite, mais un important gain de temps était réalisé, tout comme étaient évitées les polémiques sans aboutissement. A bien considérer, n'est-il pas préférable de fonder l'innovation sur l'acquis antérieur, en prévision même de son extension ?

L'empreinte importante des généralistes a également donné aux solutions retenues une efficacité pratique immédiate. Ici le rôle des représentants des associations pédagogiques, des directions d'établissement, des conseillers d'orientation mérite d'être souligné. Le fait que le Valais ne bénéficie pas directement des apports de la recherche universitaire l'oblige plus qu'ailleurs à interroger les hommes du terrain, à solliciter leur réflexion, à les entraîner à la polyvalence.

Si, selon l'affirmation de Pierre Jaccard, «la scolarisation secondaire est d'autant plus faible que les habitants sont dispersés»³, il est également judicieux de faire remarquer comment la formule adoptée résout efficacement le difficile problème de la dispersion démographique. Grâce à son système décentralisé, ni les distances, ni les effectifs réduits ne constituent plus un obstacle à l'accès aux études. Cette politique se révèle payante puisque le Valais, eu égard à sa population, se classe au 3^e rang des cantons suisses pour le nombre d'universitaires, derrière Bâle et Genève.

Enfin sous ce chapitre «originalité», il faut souligner les remarques d'Emile Blanc et Eugène Egger qui étayent ou complètent celles mentionnées ci-dessus:

«... les innovations introduites se distinguent de celles qui ont été décrites pour d'autres cantons par certaines particularités:

- elles ont été choisies de manière à pouvoir être introduites simultanément dans toutes les régions du canton;
- elles n'ont pas nécessité de constructions nombreuses et onéreuses bien que certains centres scolaires restent à édifier;
- elles n'ont pas exigé une formation spécifique des enseignants en dépit des efforts d'adaptation qu'elles impliquent de leur part.

En résumé, la mise en place du CO valaisan présente une originalité appréciable en cette période de récession: elle permet des changements pédagogiques notables avec des moyens peu onéreux mais ingénieux, comme l'utilisation du dossier de l'élève et l'exploitation optimale de tout ce qui existait avant la réforme.»⁴

En guise de conclusion

C'est un *aggiornamento* important que vient donc de mener à bien l'Ecole valaisanne. Les premiers résultats inclinent à l'optimisme, même s'il existe un hiatus entre la réalité plutôt heureuse du Cycle d'Orientation et celle décriée parfois de la rue.

Cet optimisme se fonde sur la revalorisation spectaculaire des anciennes classes de fin de scolarité, sur une large promotion des filles, sur une meilleure insertion du système valaisan dans les modèles romand et suisse.

³ Pierre Jaccard, *Sociologie de l'Education*, Payot, Paris 1962, p. 214.

⁴ Emile Blanc et Eugène Egger, *Innovations scolaires en Suisse: particularités et tendances*, UNESCO, Paris 1977, p. 70 et 71.

Il se fonde sur une autre constatation bénéfique, la participation plus active des parents, dont les associations régionales se multiplient.

Et c'est heureux que ce regain de démocratie tout court dans l'éducation, et non seulement de démocratisation, coïncide avec le cent cinquantième anniversaire du premier décret sur l'instruction en Valais. En effet, c'est le 15 décembre 1828 qu'avec «toutes les personnes éclairées et amies du bien public», la Diète estima «nécessaire d'améliorer l'éducation dans le canton en instituant de bonnes écoles élémentaires...»

Ce point d'histoire, s'il justifie l'adage «Organiser est affaire d'Etat, évoluer est affaire d'Ecole», combien n'engage-t-il pas la responsabilité de tous ceux à qui incombe aujourd'hui l'évolution de l'école elle-même!

HENRI MARIN

*Président de la Fédération valaisanne
des Associations pédagogiques*

Henri Marin, né en 1932 à Vercorin. Etudes à l'Ecole normale de Sion, puis à l'Université de Fribourg. Stagiaire durant deux ans au Musée d'Ethnographie de Neuchâtel. Actuellement maître secondaire à Sion. Dès 1974, président de la Fédération valaisanne des Associations pédagogiques.

Notice bibliographique

Etudes pédagogiques 1973, Payot, Lausanne, p. 104.

Guide valaisan d'information scolaire et professionnelle, le Cycle d'Orientation et ses débouchés, Département de l'Instruction publique du canton du Valais.

Mieux connaître le Cycle d'Orientation, Message aux parents d'élèves de 5^e et 6^e primaires, Département de l'Instruction publique du canton du Valais.